

SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

DECHARGE DE RESPONSABILITE

LE RESPECT DE LA CHAÎNE DU FROID

Afin d'assurer une sécurité alimentaire optimale, votre repas livré doit être déposé **immédiatement** au réfrigérateur. Le livreur repart avec la caisse de transport. Veillez à bien laisser une clayette avec un espace suffisant pour déposer les différentes composantes.

Je soussigné (e)

Demeurant

- Autorise le chauffeur de portage de repas à domicile à accéder au réfrigérateur pour ne pas rompre la chaîne du froid
- N'autorise pas le chauffeur de portage de repas à domicile à accéder au réfrigérateur et dans ce cas décharge de toute responsabilité le Centre Communal d'Action Sociale du Palais-sur-Vienne en cas de rupture de la chaîne du froid

EN CAS D'ABSENCE AU DOMICILE

- Je décharge expressément le Centre Communal d'Action Sociale du Palais-sur-Vienne de toute responsabilité
- Je demande au Centre Communal d'Action Sociale, sous ma responsabilité, de déposer les repas dans le réfrigérateur chez :

M./Mme :

OU dans la glacière mise à disposition sur le pas de la porte

Je déclare renoncer par avance à toute action de quelque nature que ce soit envers le Centre Communal d'Action Sociale du Palais-sur-Vienne en cas de dommages qui résulteraient de ce mode de livraison.

Fait au Palais-sur-Vienne, le

Signature,